

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé MALVAL Élodie, BARRIER David, BERGER Serge, DIVAY Thibaut DUBOIS Sandrine, PAQUET Daniel.,

Absents excusés ayant donné pouvoir: RIMBAULT Éric à RESONET Danielle, PARIS Leïla à MALVAL Elodie, TRAVERS Baptiste à BERGER Serge.,

Secrétaire de séance : Serge BERGER.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2025.

## **1-CONVENTION DU SERVICE COMMUN « SYSTEME D'INFORMATION » (service informatique et Système d'Information Géographique) délib 2025\_11\_21**

Madame le Maire expose que la commune a conventionné avec Vitré Communauté pour le service informatique en 2017. Depuis cette date , le service a évolué, les charges également, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a revu le prix du service et les modalités de répartition de la charge financière entre les utilisateurs (communes, écoles, syndicats ).

Outre les frais de personnel correspondant à 13 ETP, la location des locaux, les logiciels, leur maintenance seront inclus dans le coût global à répartir, le coût par utilisateur sera calculé selon une part fixe et une part liée au parc informatique et à l'utilisation du service.

Pour information, le coût du service est évalué à 1 148 873 € pour 2025.

La nouvelle convention aura une durée illimitée et pourra être dénoncée avec un préavis de 6 mois.

Le Conseil Municipal , ayant délibéré, valide cette nouvelle convention et autorise Madame le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Présents : 8  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abst : 0

## **2-CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS**

Une habitante a alerté la commune en juillet car elle avait une chatte et des chatons sans propriétaire qui venaient chez elle.

Les agents de la fourrière SPA de Saint-Germain-du-Pinel sont intervenus pour capturer ces chats à la demande de la commune. Il s'agissait de 4 chats, une femelle adulte et trois chatons âgés de 10 mois. Ces chats étant sauvages, ils n'ont pas vocation à entrer en fourrière mais bien à faire l'objet, comme cela est précisé dans l'article L.211-27 du code rural, d'une campagne d'identification et de stérilisation.

La SPA a donc proposé une convention : Dispositif SPA solidaire et gratuit la 1<sup>ère</sup> intervention

- Ce dispositif est gratuit pour la collectivité et constitue un coup de pouce dans le cadre d'un premier partenariat avec la SPA.
- Il repose sur la signature d'une lettre d'engagement avec la SPA. À sa signature, la SPA met à disposition des coupons de stérilisation et d'identification, à utiliser auprès de la clinique vétérinaire désignée par la commune.
- Les coupons SPA ont les valeurs suivantes : 65€ pour un mâle (castration et identification), 90€ pour une femelle (ovariectomie et identification), 110€ pour une femelle gestante (ovariohystérectomie et identification).
- Lors de la stérilisation, les chats errants sont identifiés au nom de la commune, conformément à la loi.
- À noter : ce dispositif est limité à 5 coupons.

Ensuite, La commune s'engage à conventionner avec la SPA et à verser une subvention de 55 € par chat .

---

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette convention et cherchera une solution alternative.

### **3-DÉFICIT DE LA CANTINE SUR L'EXERCICE 2023-2024**

**delib 2025\_11\_22**

Par un courrier du 7 juillet 2025, l'OGEC a signalé les difficultés financières de la cantine sur la période 2023-2024, le déficit a été de 6 527 euros, la demande de subvention exceptionnelle est de 5 000 euros, des informations complémentaires avaient été demandées dès juillet.

Au regard des éléments fournis et compte tenu de la situation financière, le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour l'exercice 2023-2024.

Les élus rappellent qu'une aide de 1 euro par repas servi sera versée à l'OGEC à partir de septembre 2005 ce qui permettra d'équilibrer ce service rendu aux familles.

Présents : 8
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abst : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Convention CITEO « déchets abandonnés »

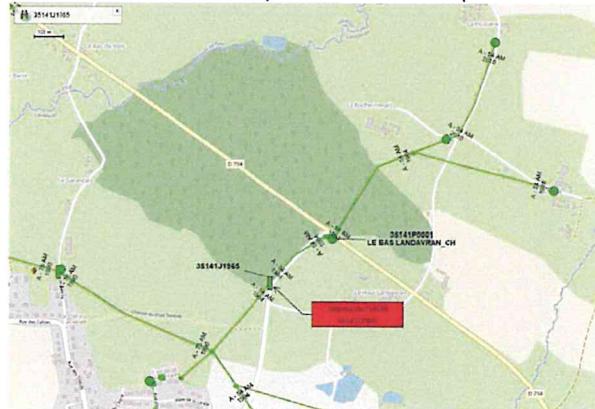
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les communes de moins de 1500 habitants ne sont plus éligibles à ce versement. Elles devront se regrouper pour atteindre le seuil de population, des contacts ont été pris avec Marpiré et Champeaux pour faire dossier commun. La commune a perçu 1556€ depuis 2023 au titre de ce dispositif.

#### Collecte annuelle de la Banque alimentaire de Vitré

Comme chaque année, la mairie est sollicitée pour proposer des bénévoles pour la collecte des 28 et 29 novembre.

## Travaux en cours sur la commune

Les travaux de renforcement et de sécurisation de la ligne aérienne au haut landavran ont débuté. La ligne basse tension sera déplacée et le poste électrique sera remplacé.



Des travaux électriques sont également prévus chemin de la touche pour résoudre les problèmes de baisse de tension qui causent des désagréments aux habitants, notamment ceux ayant des portails électriques et des panneaux photovoltaïques.

Daniel Paquet rapporte aux élus une demande d'élagage des chemins communaux pour permettre le passage des engins agricoles, la demande devra être faite par écrit à la mairie.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,  
Danielle RESONET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Resonet'.

Le secrétaire,  
Serge BERGER.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Berger'.

